

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur



Description:

L'utilisation de la trousse SEXTO est réservée exclusivement aux intervenants scolaires du Québec pour des raisons légales. De plus, son utilisation doit préalablement avoir fait l'objet d'une entente entre le service de police qui dessert le territoire où se situe l'établissement scolaire et le Directeur des poursuites criminelles et pénales (DPCP). Veuillez noter qu'un badge d'attestation sera attribué uniquement aux intervenants des établissements scolaires se trouvant sur un territoire où une telle entente a été conclue. Avant de compléter la formation, il vous est donc recommandé de valider cette information auprès de votre direction ou de votre service de police...

Badge attribué à : Roxanne Ledoux

<https://www.cadre21.org/membres/5b60dd14231caaa608b571f4>

Date d'obtention : 2022-01-27 18:34:43

Preuve et attestation de développement professionnel

Sexto 1 - Explorateur

Question 1 - Qu'est-ce que je retiens de la méthode d'intervention Sexto ?

Cette méthode est très pratique pour s'assurer d'avoir un mode d'intervention commun à tous les établissements et s'assurer de ne pas faire de faux pas dans de telle situation qui peuvent être très délicate. La méthode d'intervention est mise en place pour bien encadrer le protocole que les sexto peuvent engendrer. Le plus important est lorsqu'une situation arrive de ce genre, de sortir le document et de s'assurer de suivre la manière de faire suggérée.

Question 2 - Qu'est-ce que cette formation va changer dans mes futures interventions ?

Sortant tout juste de l'école sous peu, il sera très pertinent lors de mes premières situations dans ce genre d'avoir un aide-mémoire comme celui-ci pour être certaine de ne rien oublier et de ne manquer aucune étape sous le stress qui peut être présent.

Question 3 - À quoi vais-je faire particulièrement attention auprès des élèves lorsque je devrai intervenir ?

Je vais surtout faire attention à l'aspect de ne pas voir les photos. J'ai compris que c'était l'aspect le plus important de l'intervention pour ne pas s'attirer des problèmes de justice, mais aussi pour conserver l'intégrité et la confidentialité du jeune se trouvant devant moi.